



Rapport d'engagement 2024

Belfius

SOMMAIRE

Avant-propos :

Engagement sociétal dans nos investissements résolument tournés vers l'avenir

03

1. Mise en œuvre, en 2024, de notre politique d'engagement et de notre comportement de vote	05
1.1 Critères ESG analysés pour chaque investissement	05
1.2 Résumé de notre portefeuille	08
1.3 Comportement de vote de belfius insurance dans chaque entreprise dans laquelle nous détenons une participation importante	09
2. Suivi, en 2024, de la stratégie et des performances financières et non financières des entreprises dans lesquelles nous avons investi	11
3. Description du comportement esg et des principaux votes en 2024	13
4. Aperçu de notre engagement qui se manifeste dans les entreprises dans lesquelles nous détenons une participation	15

AVANT-PROPOS :

ENGAGEMENT SOCIÉTAL DANS NOS INVESTISSEMENTS RÉSOLUMENT TOURNÉS VERS L'AVENIR

Belfius occupe une position unique dans le paysage financier belge : un bancassureur 100 % belge dont les activités sont exclusivement axées sur le tissu socio-économique belge des particuliers, indépendants, professions libérales, PME, grandes entreprises, institutions sociales, pouvoirs publics et administrations locales.

Dans ce contexte, conformément à la stratégie et pour concrétiser pleinement notre objectif « Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together », Belfius Insurance est déterminée à jouer un rôle majeur en contribuant à la croissance économique de la société belge. Avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, nous avons pour ambition de jouer un rôle moteur dans les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus respectueuse de notre planète. Les défis de l'ESG et les objectifs de développement durable sont décrits dans notre [Politique d'engagement sociétal](#).

Nous donnons à nos **clients** le contrôle afin qu'ils puissent concrétiser leurs ambitions en matière de développement durable, en leur fournissant les outils, le financement et l'expertise nécessaires (existants ou à développer). Nous travaillons main dans la main avec nos clients pour faire face aux enjeux (notamment climatiques) et façonner l'avenir

de manière responsable. Nous faisons preuve de transparence et fournissons à nos clients les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre les bonnes décisions.

Une **gouvernance** spécifique a également été mise en place pour assurer le suivi de cette stratégie et superviser sa mise en œuvre. Divers comités (notamment pour les investissements) créés en 2021 continuent à se réunir en 2024 afin d'apporter leur soutien à la gouvernance. Par ailleurs, les conseils d'administration de Belfius Insurance et de Belfius Banque collaborent pour assurer un suivi régulier.

En ce qui concerne les **produits et services d'assurance**, conformément à la stratégie définie, nous sommes convaincus de pouvoir accompagner et encourager tous les bons comportements de nos clients, ainsi que de pouvoir réduire notre propre empreinte environnementale (en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur). Nous assurons, entre autres, toutes les formes de mobilité (p. ex., le vélo) et encourageons nos clients à rouler moins (p. ex., assurance au kilomètre, budget mobilité pour aider à lutter contre l'utilisation d'un véhicule de remplacement polluant). Nous proposons également des produits de protection de l'habitation qui visent à encourager nos clients à limiter leurs émissions de CO2, tout en offrant les meilleures couvertures pour les aléas de la vie auxquels ils peuvent être confrontés.



En ce qui concerne notre **activité**, nous sommes attentifs à l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous travaillons avec un tiers pour l'évaluation et le suivi des performances de nos différents partenaires en matière de durabilité environnementale et sociale. Nous mesurons et calculons également notre empreinte en termes de gaz à effet de serre. Pour avoir un impact encore plus important sur les actions climatiques que nous menons, nous nous engageons à mesurer nos émissions de gaz à effet de serre, y compris celles que nous finançons, selon une méthodologie conforme aux normes du PCAF (Partnership for Carbon Accounting) et en suivant une trajectoire de « décarbonation ».

En matière d'**investissements**, le principe de base de notre politique d'investissement consiste à respecter les normes (internationales) spécifiques établies dans notre « [Transition Acceleration Policy \(TAP\)](#) », qui a été révisée en décembre 2023 et dont la nouvelle version s'applique à l'ensemble de nos investissements depuis le 1er août 2024.

Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous nous attelons à rendre compte de manière transparente de nos actions et progrès en matière d'ESG. Pour 2024, le présent rapport d'engagement vise à décrire la mise en œuvre par Belfius Insurance de son engagement ESG dans les entreprises dans lesquelles elle a investi, par le biais de son comportement de vote. À cet égard, Belfius Insurance souligne que, comme en 2021 et 2022, elle n'a pas fait appel aux services de conseillers en vote en 2023 et 2024.

Le présent rapport s'inscrit dans et se réfère à la stratégie de développement durable de Belfius, étayée dans son rapport annuel, ainsi qu'aux politiques associées à cette stratégie (telles que la Politique d'engagement et la Transition Acceleration Policy, lesquelles sont disponibles sur notre site Web sous la rubrique « Politiques et chartes »). Pour l'année 2024, le présent rapport entend expliquer la mise en œuvre par Belfius Insurance de son engagement ESG au moyen des quatre éléments suivants :

- La mise en œuvre, en 2024, de notre politique d'engagement et de notre comportement de vote.
- Le suivi, en 2024, des entreprises qui ont été sélectionnées sur la base de questions relatives à la stratégie, au rendement financier et non financier, ainsi qu'à l'impact social, environnemental et en matière de gouvernance d'entreprise.
- Une explication des votes clés.
- Un aperçu (sous forme de graphiques) de notre engagement qui se manifeste dans les entreprises dans lesquelles nous détenons une participation.

1.

MISE EN ŒUVRE, EN 2024, DE NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE NOTRE COMPORTEMENT DE VOTE

1.1. Critères ESG analysés pour chaque investissement

Pour mettre en œuvre notre politique d'engagement et prendre en compte les facteurs ESG dans nos investissements, nous estimons qu'il est important de surveiller les critères ESG dans les entreprises dans lesquelles nous investissons, aussi bien avant que pendant chaque investissement.



En 2024, nous avons travaillé avec notre partenaire de prédilection au sein du groupe Belfius, Belfius Asset Management, qui nous fournit des données ESG (provenant d'un fournisseur externe) et procède à une analyse avant chaque investissement. Si cette analyse livre des résultats controversés, l'attention est attirée sur cette information pour pouvoir décider d'investir ou non dans l'entreprise concernée, débattre à ce sujet ou demander à l'entreprise de prendre des mesures favorisant l'application des normes ESG.

En plus de ce partenariat, nos collaborateurs du département « Investissements » recueillent également les données nécessaires à la prise de décisions éclairées. Les données financières de l'entreprise, ainsi que son score ESG, sont inclus dans notre analyse, puis testés par rapport à notre propre benchmark. En tant qu'assureur, nous devons travailler sur le long terme, raison pour laquelle un portefeuille d'investissement peut tout à fait inclure des entreprises qui avaient un moins bon score ESG par le passé, mais qui ont consenti de gros efforts au fil des ans pour améliorer leur engagement ESG.

Pour soutenir et déterminer notre comportement de vote au sein d'une entreprise, nous estimons que Belfius Insurance, en tant qu'investisseur engagé, se doit de viser les « meilleures pratiques » ESG et une plus grande transparence en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles nous investissons.

À cet égard, nous cherchons avant tout la coopération, grâce à un dialogue constructif et permanent avec la direction ou, le cas échéant, les membres des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous avons investi, où siège un représentant de Belfius.

Il convient également de noter que depuis septembre 2022, Belfius Asset Management contrôle au moins une fois par an (après l'investissement) le respect de la TAP afin de vérifier si les entreprises dans lesquelles nous avons investi appliquent correctement cette politique. Cette surveillance est également assurée indépendamment des équipes d'investissement par l'équipe ESG, ainsi que par les équipes de contrôle de deuxième ligne qui se chargent aussi du suivi de nos investissements (équipe « Compliance ») concernant les exclusions sectorielles, et département « Risk »).

Les résultats de ce suivi de la TAP sont ensuite communiqués aux différents organes de gouvernance, à savoir l'Asset & Liability Committee, le comité de direction de Belfius Insurance et le conseil d'administration de Belfius Insurance.

S'il ressort de l'analyse qu'un investissement dans le portefeuille de Belins n'est plus conforme à la TAP, les mesures suivantes sont prises :

- Belfius s'engage à faire en sorte que l'émetteur respecte à nouveau les exigences de la TAP. Pendant la période d'engagement, il est interdit d'investir dans cet émetteur. Si ce dernier ne donne pas suite à l'application de la procédure d'engagement, Belins doit annuler l'investissement.
- Si les désinvestissements ont de graves conséquences néfastes en termes d'ALM ou de P&L, ou entraînent des problèmes de liquidité (p. ex., fonds d'investissement), le département Investissements demande à l'Asset & Liability Committee de confirmer que la position peut être conservée dans le portefeuille et sous quelles conditions.

Cette procédure n'a pas dû être appliquée en 2024. Après vérification par Investments & Risk, tous les émetteurs remplissaient l'ensemble des critères.

Ces émetteurs sont également contrôlés ultérieurement par un auditeur externe, qui vérifie si Belfius Insurance respecte les critères de la TAP pour les investissements de son portefeuille.

Un aperçu de ces critères est disponible à l'adresse suivante : <https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf>.



1.2 Résumé de notre portefeuille

En ce qui concerne l'application de notre politique d'engagement, fin 2024, sur un total d'actifs sous gestion s'élevant à 15,10 milliards d'euros, Belfius disposait notamment d'investissements à hauteur de 3,63 milliards dans des prêts hypothécaires, de 816 millions dans l'immobilier et de 6,35 milliards dans des obligations d'État. Au 31 décembre 2024, l'intégralité du portefeuille d'investissement répond à l'ensemble des critères de la TAP.

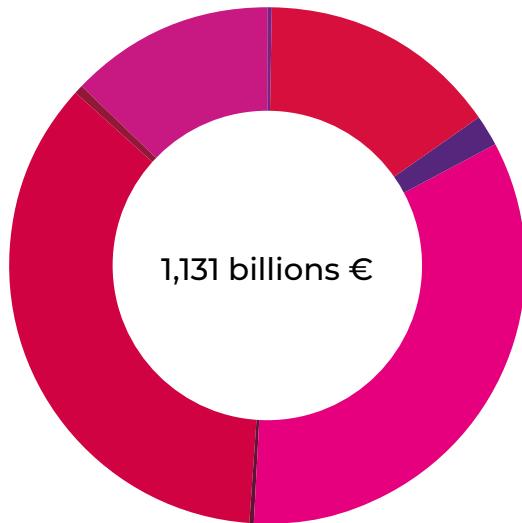
En tant qu'assureur fortement ancré dans la société belge, Belfius Insurance a investi la grande majorité de ses fonds dans des actifs belges. En effet, il convient de ne pas sous-estimer la contribution de Belfius Insurance à l'économie belge.

Fin 2024, plus de 2,91 milliards d'euros étaient investis dans des obligations de l'État belge et des Régions. Grâce à ces investissements, Belfius Insurance met à la disposition de l'État, des Régions et, de facto, de la société belge, d'importants moyens qui lui permettent d'accroître son engagement sociétal.

Par ailleurs, 5,66 milliards d'euros (situation au 31 décembre 2024) sont investis dans d'autres actifs belges (obligations d'entreprise, immobilier, prêts hypothécaires, crédits, actions d'entreprises belges, start-ups, etc.), contribuant à la relance ou au soutien de divers secteurs d'activité.

Outre ces actifs, en vue de mettre en œuvre son engagement sociétal fort, Belfius Insurance a également continué à investir en 2024 dans des fonds spécifiquement créés en 2021 pour relancer des secteurs d'activité en Belgique qui avaient été sévèrement touchés par la crise du COVID-19 ou par les graves inondations survenues mi-juillet 2021.

Belfius Insurance investit aussi dans des entreprises ou des organisations qui ambitionnent explicitement d'avoir un impact sociétal, social et/ou environnemental positif, en plus d'obtenir de bons résultats financiers. Les principaux investissements à impact de Belfius Insurance se situent dans les secteurs de l'immobilier social et des infrastructures (401 millions d'euros), de la transition énergétique (380 millions d'euros) et des soins aux personnes âgées (144 millions d'euros)



Environnement

- **Energy transition infrastructure:** affordable, reliable, sustainable and modern energy for all (380 mio €)
- **Environmental protection and conservation:** supporting sustainable management of water, land and soil (170 mio €)
- **Agrifood:** Designing sustainable agriculture (4,1 mio €)
- **CO₂ reduction:** Actions against CO₂ emissions (6,7 mio €)

- **Global partnerships:** strengthen across borders sustainable development (3,3 mio €)

Social

- **Social Housing & Infrastructure:** Ensure housing for all (401 mio €)
- **Elderly Care:** supporting well being for elderly (144 mio €)
- **Education:** qualitative education for all (21 mio €)

Fin 2024, nous estimons qu'un total de 1,13 milliard d'euros a été investi dans de telles entreprises et infrastructures qui contribuent à un monde plus juste, plus équitable et plus responsable.



1.3 Comportement de vote de belfius insurance dans chaque entreprise dans laquelle nous détenons une participation importante¹

Pour 2024, il est question de six participations importantes, qui sont expliquées en détail dans le chapitre suivant. Le nombre de participations est passé de 9 en 2023 à 6 en 2024. Cette diminution est due au fait que, dans le cadre d'une participation, Belfius Insurance a pris part à une offre publique d'achat. Les deux autres participations ont été partiellement ou entièrement vendues en raison d'un changement de stratégie d'investissement. Pour la participation qui a été partiellement vendue, la participation est passée sous le seuil de 5 % et n'est donc plus considérée comme une participation importante.

Pour ces participations, un ou plusieurs représentants ont participé aux réunions du conseil d'administration de ces entreprises et ont activement posé des questions. Pour les participations importantes, ces représentants ont pris part aux assemblées générales et aux assemblées générales extraordinaires afin d'appliquer le comportement de vote susmentionné (voir plus loin) et d'exprimer notre engagement ESG.

Pour les participations inférieures au seuil de 5 % (à partir duquel une participation peut être considérée comme importante – cf. note

de bas de page 1), Belfius Insurance poursuit également un dialogue constructif et axé sur la coopération. Néanmoins, pour ces participations de moindre importance, nous avons recours à des votes par procuration aux assemblées générales des actionnaires ; ce service de vote par procuration est exécuté par un prestataire de services spécialisé dans ce domaine, dans le respect de la politique de vote par procuration de ce prestataire. Cette politique nous permet de voter pour les différentes résolutions proposées par la direction, en tenant compte, entre autres, des principes généraux de bonne gouvernance d'entreprise, des principes visés par la TAP (y compris les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies) et de nos convictions concernant les actions à entreprendre pour réduire l'impact sur l'environnement en général et sur le climat en particulier, ou encore pour garantir une représentation suffisante du sexe le moins représenté au sein des organes de direction.

En 2024, pour l'ensemble de notre portefeuille d'investissement, 63 % des 796 propositions soumises à un vote lors de 40 assemblées ont été approuvées.

Nous tenons à rappeler qu'en 2024, comme lors des années précédentes, Belfius Insurance n'a pas eu recours aux services de conseillers en vote.

¹Pour la notion de participation importante ou de vote significatif, nous avons retenu comme critère le seuil (de 5 % ou plus) visé par la législation relative à la publicité des participations importantes, mais nous avons également pris en compte les fonds de Private Equity dans lesquels nous pouvons exprimer notre engagement, car nous disposons d'un représentant au conseil d'administration de ces fonds et que nous détenons une participation d'au moins 5 %. En effet, ce seuil est fixé à 5 % ou plus des droits de vote existants au sens de l'article 6 §1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (cette loi a récemment été modifiée par la loi du 27 juin 2021).



Notre comportement de vote aux assemblées générales s'appuie sur les principes généraux suivants :

- **Approbation des comptes annuels et de gestion** : nous examinons la gestion intégrale ainsi que les informations financières et non financières, et posons des questions si nécessaire ;
- **Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital** : nous posons des questions et veillons à ce que la politique de distribution des bénéfices tienne également compte de la perspective ESG à long terme.
- **Membres du conseil d'administration** : lors de la désignation des administrateurs ou du renouvellement de leurs mandats, nous tenons compte des compétences, de l'indépendance et de la diversité pour voter pour ou contre un administrateur ;
- **Rémunération des dirigeants et engagement des employés** : nous tenons compte de la transparence, de la cohérence et de l'équité des rémunérations, et, pour les entreprises concernées, de la manière dont les risques liés au développement durable sont pris en compte dans la politique de rémunération ;
- **Pratiques ESG** : nous analysons les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise.

Lors de chaque interaction avec l'administrateur et les dirigeants effectifs des entreprises du portefeuille, nous discutons de ces thèmes et de leur évolution.



2.

SUIVI, EN 2024, DE LA STRATÉGIE ET DES PERFORMANCES FINANCIÈRES ET NON FINANCIÈRES DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES NOUS AVONS INVESTI

Comme expliqué ci-dessus, en 2024, Belfius Insurance détenait une participation importante dans 6 entreprises. L'équipe Investment de Belfius Insurance supervise les entreprises dans lesquelles nous détenons une participation importante ou dans lesquelles nous disposons d'un représentant au **conseil d'administration**.

Les différents représentants de Belfius Insurance ont assisté à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les contacts réguliers avec ces entreprises nous permettent de comprendre leurs préoccupations et leurs plus grandes attentes à notre égard. Dans le cadre de ces entretiens réguliers lors des réunions du conseil d'administration, nous posons activement

des questions et préparons les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires des actionnaires auxquelles nous sommes conviés.

Pour attirer l'attention sur notre comportement de vote décrit ci-dessus et pour exprimer nos engagements ESG, en 2024, 6 représentants ont participé à un ou plusieurs Conseils d'Administration et 3 des 6 représentants de Belfius Insurance ont participé à une **assemblée générale (AG) des actionnaires**. Deux représentants ont également participé à une **assemblée générale extraordinaire (AGE) des actionnaires**.

Dans le cadre du suivi de ces entreprises, outre l'examen des critères ESG par notre partenaire susmentionné, nous pouvons affirmer qu'en plus de l'analyse fondamentale de l'entreprise,



nous prenons également en compte une série de KPI liés à l'ESG, lesquels sont énumérés dans la liste (non exhaustive) suivante :

- Pour l'aspect Écologique :
 - ➔ Des objectifs de réduction de la consommation d'eau, d'électricité ou d'autres ressources sont-ils fixés ?
 - ➔ Une politique visant à encourager les employés à adopter un comportement « durable » (trier les déchets, utiliser moins de plastique, imprimer moins de documents, etc.) est-elle menée ?
 - ➔ Des mesures sont-elles prises pour réduire l'empreinte environnementale, en particulier l'empreinte en termes d'émissions de CO2 ?
- Pour l'aspect Social :
 - ➔ Quel est l'état des relations entre la direction et les employés ?
 - ➔ Quel est le taux de rotation du personnel ?
 - ➔ Existe-t-il une politique en matière de santé et de sécurité au travail (en particulier pour les entreprises industrielles) ?
- Pour l'aspect Gouvernance :
 - ➔ Comment le conseil d'administration est-il composé (y compris en termes de diversité des genres) ?
 - ➔ Dans quelle mesure les rôles du président du conseil d'administration et du CEO sont-ils séparés ?
 - ➔ Combien y a-t-il d'administrateurs indépendants ?
 - ➔ Qui sont les actionnaires majoritaires ?

Il n'existe aucun consensus ni directive sur la base desquels nous pourrions comparer les entreprises. Nous cherchons donc avant tout à savoir si l'entreprise opère selon un plan ESG, comment elle tient compte de l'ESG dans ses activités et, le cas échéant, comment les actions et les progrès sont mesurés.

Pour les plus petites participations et les entreprises auprès desquelles nous n'avons pas de représentant au conseil d'administration, nous votons par procuration, une tâche que nous avons confiée en 2024, comme lors des années précédentes, à un partenaire externe spécialisé en la matière, afin d'exposer systématiquement notre point de vue et d'exprimer notre engagement ESG.



3.

DESCRIPTION DU COMPORTEMENT ESG ET DES PRINCIPAUX VOTES EN 2024

En 2024, il était question de 6 participations importantes. Dans la mesure où les informations relatives aux dossiers d'engagement concernent notamment la stratégie de ces entreprises et où ces informations peuvent généralement être sensibles et confidentielles ou relever du secret commercial protégé par la loi, nous ne divulguons aucune information afin de respecter la confidentialité des affaires de ces entreprises.

En revanche, dans le cadre de notre engagement en faveur d'une transparence équilibrée, nous fournissons ci-après une description des domaines liés au vote et des tendances pour ces entreprises. Ces entreprises opèrent principalement dans les secteurs de l'immobilier, de la technologie, des

médias ou des infrastructures, et certaines d'entre elles gèrent leurs participations (« holding ») en tenant compte du contexte de durabilité (ESG).

Les questions relatives aux performances financières et non financières des entreprises, ainsi que les questions ayant un impact social et environnemental et en lien avec la bonne gouvernance d'entreprise, ont été formellement abordées par les six représentants de Belfius lors des différentes réunions du **conseil d'administration** qui ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Pour l'une des entreprises actives dans le secteur technologique, divers thèmes ESG ont été évoqués en 2024 lors du conseil d'administration. Les objectifs ESG de



l'entreprise ont aussi à chaque fois été clairement mentionnés dans les dossiers d'investissement. Dans une autre entreprise opérant dans le secteur des infrastructures, un plan ESG décrivant les thèmes ESG les plus importants pour l'entreprise au cours des années à venir a été défini lors de la réunion du conseil d'administration.

Dans les 6 entreprises, nous constatons également qu'en 2024, des efforts supplémentaires ont été consentis au niveau de la composition du conseil d'administration pour améliorer la parité hommes/femmes et accroître l'indépendance.

Sur les 6 entreprises dans lesquelles nous détenons une participation, deux n'ont inscrit aucun point ESG à l'ordre du jour de leurs **assemblées générales des actionnaires** en 2024.

Néanmoins, ces deux entreprises ne connaissent pas de conflit social, suivent pour la plupart une politique interne de durabilité, parfois appelée politique ESG, et travaillent selon des règles de bonne gouvernance interne qui n'ont suscité aucune préoccupation particulière en 2024, que ce soit au sein du conseil d'administration ou lors de l'assemblée générale des actionnaires.

La quasi-totalité (cinq) des représentants de Belfius Insurance (dans une entreprise, le représentant s'est abstenu pour toutes les résolutions) ont donc voté en faveur de l'approbation des comptes et de la politique d'investissement durable à long terme (affectation du résultat, allocation des fonds propres et opérations en capital). Selon l'entreprise représentée, un dividende a été versé ou non.

À l'exception du représentant susmentionné, tous les autres représentants de Belfius Insurance ont voté « pour » concernant les compétences requises des membres du conseil d'administration ; autrement dit, les compétences requises sont bien représentées dans chaque entreprise dans laquelle Belfius Insurance détient une participation importante.

À l'exception du représentant susmentionné et d'un représentant qui a voté « contre », tous les autres représentants de Belfius Insurance ont voté en faveur des rémunérations des dirigeants et des organisations syndicales, confirmant la bonne transparence, la cohérence et l'équité de des rémunérations, qui reflètent donc correctement les qualités requises à moyen et à long terme pour l'organe exécutif.

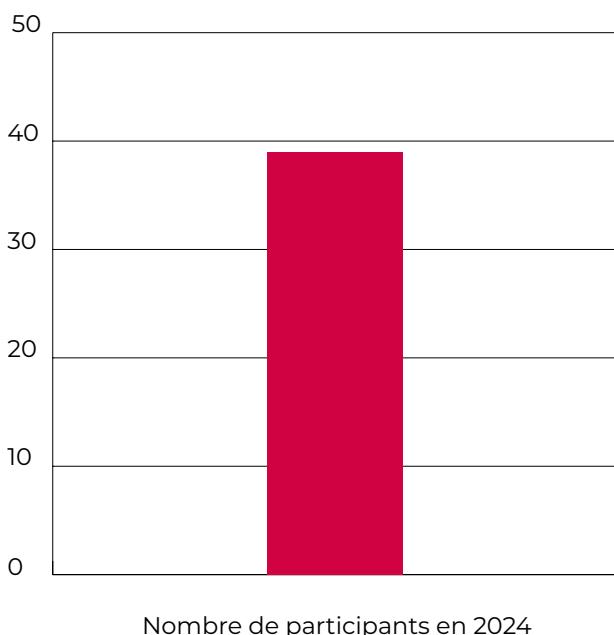
Concernant le vote positif en matière de pratiques responsables, une seule entreprise du secteur technologique avait inscrit ce point à l'ordre du jour de l'AG en 2024.

En ce qui concerne la diversité, des résolutions visant à renforcer la diversité au sein du personnel et du conseil d'administration ont été adoptées dans deux entreprises des secteurs de la technologie et de l'immobilier.



4.

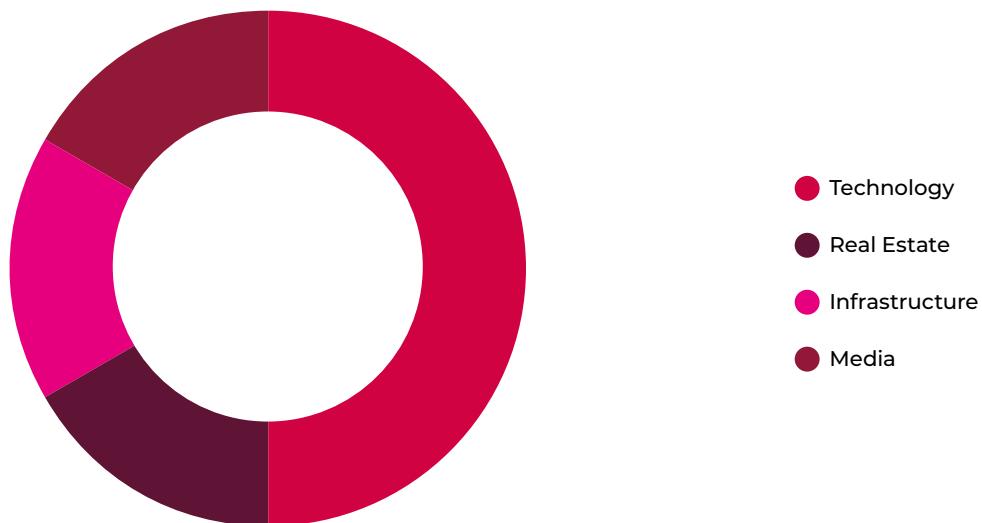
APERÇU DE NOTRE ENGAGEMENT QUI SE MANIFESTE DANS LES ENTREPRISES DANS LESQUELLES NOUS DÉTENONS UNE PARTICIPATION



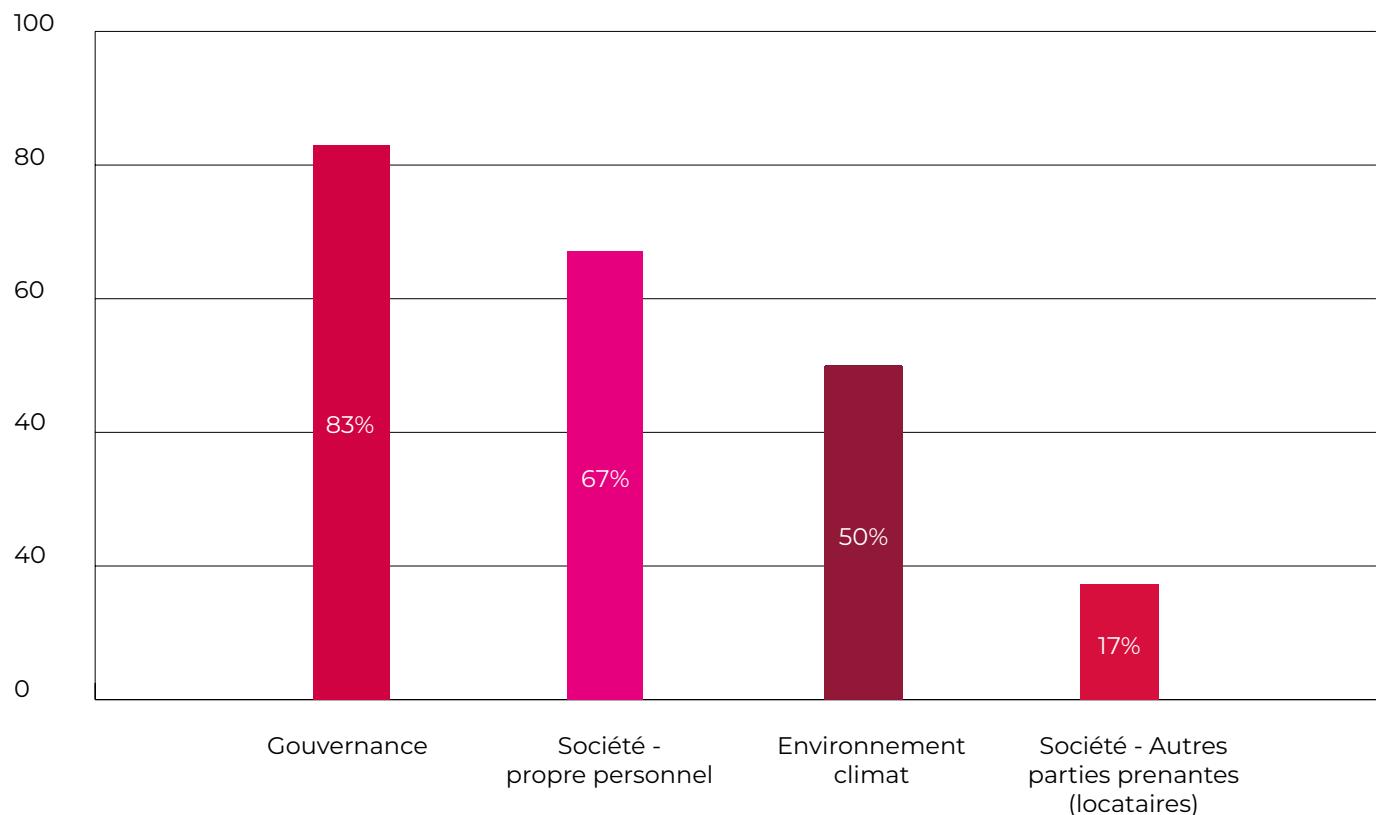
En 2024, Belfius Insurance a participé à un total de 39 réunions du conseil d'administration et assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) des actionnaires dans les entreprises dans lesquelles elle détient une participation importante. Le nombre de réunions a diminué en raison de la réduction du nombre de participations importantes, lequel est passé de 9 à 6, comme expliqué ci-dessus.

Ce graphique est mis à jour chaque année pour refléter les participations aux réunions régulières des conseils d'administration et aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires des actionnaires.

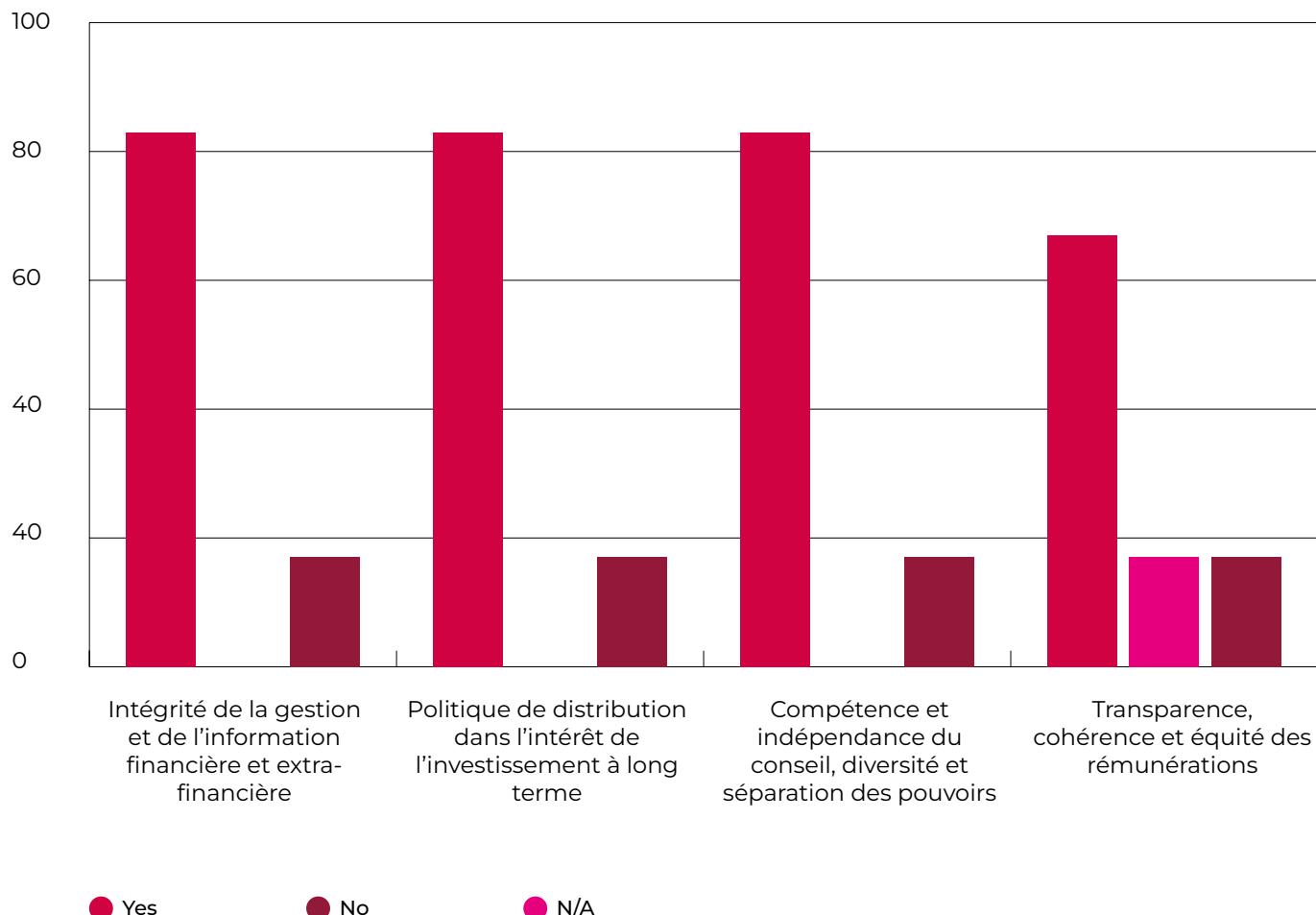
La répartition ci-dessous concerne les secteurs dans lesquels Belfius Insurance détient une participation importante en 2024 :



Les principaux thèmes ESG qui ont été abordés, ainsi que leur pourcentage de représentation, lors de notre participation aux réunions des conseils d'administration et même aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires des actionnaires, sont indiqués ci-dessous :



Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des critères ESG appliqués par les entreprises dans lesquelles Belfius Insurance détient une participation importante. À la suite d'une enquête interne auprès des entreprises dans lesquelles Belfius Insurance détient une participation importante, il a été estimé que dans les entreprises concernées, les thèmes ESG étaient respectés dans 70 à 80 % des cas.





Belfius Insurance SA - Entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037 · RPM Bruxelles
TVA BE 0405.764.064 · IBAN BE72 0910 1224 0116 · BIC GKCCBEBB · Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Belfius